

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation 9 septembre 2022.

Le 15 septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis à la mairie de la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, LORIOU Sylvie, GRIFFON Vincent, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey.

Absente représentée : SECHER Isabelle donne pouvoir à LORIOU Sylvie.

Absent excusé : CHASSAGNE Hyacinthe, conseiller municipal.

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire LE TRIONNAIRE May-Line.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

Table des décisions du Maire

N° Décision	Date	Objet
D2022_022	29/06/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 15 parcelle AB358 15 rue de la Croix du Houx
D2022_023	27/07/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 16 parcelle AB527 20 rue de l'Ouche
D2022_024	27/07/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 17 parcelles AB202 AB203 AB348 AB401 72 rue Centrale
D2022_025	01/08/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 18 parcelles AB594 21 rue Centrale
D2022_026	02/08/2022	Transformation d'une grange en restaurant et construction d'une halle : attribution des lots 4,5,7,11
D2022_027	23/08/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 19 parcelles AB706 AB709 AB710 Rue de l'Avenir
D2022_028	26/08/2022	Droit de préemption urbain : DIA n° 20 parcelles AB701 AB702 21 Rue Centrale

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 17 Votes : 18

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1^{ère} adjointe

En préambule monsieur le Maire explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

1. Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités

Reçu en préfecture 16/09/2022 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20220915-D2022_52-DE

L'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1°).

La commune de la Bernardière peut donc légalement recruter des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité.

Pour une bonne organisation du temps de pause méridienne, au sein du restaurant scolaire, il est nécessaire de créer deux emplois temporaires, l'un pour l'accompagnement d'une élève en situation d'handicap, l'autre pour l'accompagnement des élèves de primaires dont l'effectif est en hausse et dont la mission est actuellement assurée par REEL.

Le conseil, à l'unanimité, valide le recours à deux agents contractuels relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation pour l'année scolaire 2022-2023. Les agents travailleront les jours d'école uniquement de 12h15 à 13h45.

Débat : Néant

FINANCES

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1^{ère} adjointe

2. Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Treize-Septiers

Reçu en préfecture 16/09/2022 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20220915-D2022_53-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de participation de 1 365.35 € demandée par la commune de Treize-Septiers pour 2 enfants de La Bernardière inscrits à l'école publique de Treize-Septiers sur l'année 2021/2022.

Le Code de l'Éducation précise les modalités de versement et les cas de participation obligatoires des communes de résidence vers les communes d'accueil « lorsque les écoles maternelles, les classes

enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune ».

Débat : Néant

Rapporteur Claude DURAND, Maire

3. Budget général 14300 : décision modificative N1

Reçu en préfecture 16/09/2022 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20220915-D2022_54-DE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative au budget général de la commune doit être effectuée dans le cadre du reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune en 2021 pour les zones d'activités à la communauté d'agglomération Terres de Montaigu. Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget primitif voté en mars, il propose la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 10	
10-COMPTES 10226	+ 4 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 10	
10-COMPTES 10226	+ 4 000 €

Débat : Néant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative N1 du budget général telle que présentée.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1.1. Les hauts du Pas Clissonnais

Retour sur la visite de projets sur la commune de BEAUCOUZE (49).

Programme différent car > 100 logements mais avec un intérêt/transposition sur notre futur quartier comme :

- la gestion des eaux pluviales sous formes de noues
- le partage de la voirie entre le piéton, le cyclo et l'automobile
- différentes typologies de logements
- différentes typologies de clôtures

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1.2. Liaison Cyclable la Bernardière-Cugand

- Le dossier avance avec un objectif recherché par les 2 communes :
 - diminution de la vitesse entre La Bernardière et Cugand
- Une voie verte dédiée aux piétons et aux cycles

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1.3. Aménagement du centre bourg

Validation finale des aménagements tels qu'ils seront présentés à la réunion publique du 25 octobre.

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1.4. Cellules commerciales

- Salon de coiffure : emménagement le 27 septembre
- Institut de beauté : emménagement début novembre

Rapporteur Vincent GRIFFON, 4^{ème} adjoint

1.5. Transfert des ateliers municipaux

- Les travaux ont commencé
- Le planning est respecté

Rapporteur Vincent GRIFFON, 4^{ème} adjoint

1.6. Commission TEDD

- Prochaine réunion consacrée à la restitution du rapport sur l'audit énergétique du périscolaire.

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1^{ère} adjointe

1.7. Transports scolaires

Année scolaire 2022/2023 :

- 50 primaires transportés dont 18 élèves vers l'école publique de Cugand, répartis sur 12 points d'arrêts
- 129 collégiens et 76 lycéens (total 205) répartis sur 16 points d'arrêts sont transportés par les transports Voisin
 - 4 cars matin et retour du mercredi midi
 - 3 cars pour le retour collège du soir et 2 cars pour le retour lycée
 - Deux gros points d'arrêt, Saint Hilaire avec 38 collégiens et 21 lycéens (1car), et Saint Michel avec 47 collégiens et 12 lycéens donc passage de deux cars sur ce point d'arrêt
 - Dans ces deux car de lycéens, nous mutualisons avec des élèves de Cugand

Effectifs équivalents à l'année dernière (133 collégiens et 61 lycéens : total 194) car double arrêts pour trois élèves.

Rapporteur Sylvie LORIOU, 3^{ème} adjointe

1.8. Effectifs service à l'enfance

Restaurant scolaire Bamboud'Chou

→ Sur les 190 élèves de l'école privée une moyenne de 158 élèves déjeune chaque jour au restaurant scolaire (fourchette basse 153/fourchette haute 163)

Accueil périscolaire et centre de loisirs les Copains d'Lilou

→ Périscolaire une moyenne de 26 enfants le matin et de 38 le soir (pic > 50 le jeudi soir)
→ Centre de loisirs une moyenne de 20 enfants le matin et 15 l'après-midi

Rapporteur Sylvie LORIOU, 3^{ème} adjointe

1.9. Journée du patrimoine

→ Le samedi 17 septembre
→ Départ à 17h de la médiathèque la Caserne aux Livres pour une balade nature de 2h/2h30 (lagune du nord du bourg ouverte)
→ Sortie nature avec Laurent TOUZEAU, cinéaste animalier et guide nature

Rapporteur Luc FIGUREAU, 2^{ème} adjoint

1.10. Cocktail d'automne

→ Le vendredi 4 novembre

Monsieur le Maire lève la séance à 22h14.

2. Agenda

CME : 13 septembre intervention à l'école St Jean à 9h
du 14 au 26 septembre campagne
27 septembre élections à 9h15
28 septembre 1^{er} conseil à 16h45
20 septembre 2022 : 18h15-bureau municipal
20 septembre 2022 : 20h - comité MAM
22 septembre 2022 : 19h - pots de retraite, mutation et arrivée
23 septembre 2022 : 14h - COPIL les Hauts de la Croix du Houx
27 septembre 2022 : 18h15 - bureau municipal
27 septembre 2022 : 19h30 - commission EEUCV

Prochain conseil : le 20 octobre 2022 à 20h

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATIONS

2022-52	Délibération portant créations d'emploi pour accroissement temporaire d'activités
2022-53	Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Treize-Septiers
2022-54	Budget général 14300 : décision modificative N1

INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée
2. Agenda

- - - - -

SIGNATURES

Claude DURAND,
Maire.



LE TRIONNAIRE May-Line,
Secrétaire de séance.

